l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LOIR&CHER
Notre département

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

ameli.fr

TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

> Présentation du dispositif

Le dispositif Transport solidarité santé a pour but de permettre aux Loir-et-Chériens dans l'impossibilité de se déplacer de recourir à un taxi pour se rendre à des consultations, des soins, des dépistages, ...

Il ne concerne que les transports non pris en charge au tire légal (exemples : en rapport avec une affection de longue durée, une entrée ou une sortie d'hospitalisation, ...)

> Pour en bénéficier vous devez :

- Être affilié à l'un des 2 grands régimes de l'Assurance Maladie (CPAM ou MSA) ;
- Être en situation d'isolement géographique, économique et social et être dans l'impossibilité de vous déplacer par vos propres moyens (famille, amis, voisinage, transports en commun ...) ;
- Résider à votre domicile (hors établissement) ;
- Être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) et/ou de la Complémentaire santé solidaire ou disposer de ressources modestes (évaluées lors de l'instruction de votre demande).

> Mode d'emploi pour demander cette aide :

1. Compléter l'intégralité du formulaire ci-joint.
2. Joindre l'avis d'imposition de tous les membres du foyer (sauf si RSA ou Complémentaire santé solidaire) et prescription médicale si rendez-vous successifs (kinésithérapeute ou orthophoniste).
3. Envoyer la demande entre 1 mois et 48 h avant le rendez-vous.

Tout transport réalisé sans notification d'accord préalable sera à vos frais.

4. En cas d'avis favorable, présenter au taxi conventionné choisi l'accord de la caisse pour effectuer le transport (hors transport en ambulance ou VSL (véhicule sanitaire léger)).

BON DE PRISE EN CHARGE TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

> Identification du demandeur

Nom : .....

Prénom : .....

Bénéficiaire du transport : .....

Numéro de sécurité sociale : |__|__,__|__,__|__,__|__,__|__,__|__,__| |__,__|

Téléphone : .....

Adresse : .....

Nom du professionnel de santé à consulter : .....

Spécialité : .....

Adresse du praticien : .....

Nombre de transport(s) envisagé(s) : ..... transport(s) aller/retour

Date(s) du/des rendez-vous (obligatoire) : .....

Cette demande de prise en charge a été :

☐ faite par vos soins ☐ remise par : .....

☐ **J'atteste sur l'honneur être dans l'impossibilité de m'y rendre par mes propres moyens et vous solliciter en dernier recours.**

À ..... , le .....

Signature

> Cadre réservé à la caisse d'assurance maladie

Avis de la caisse d'assurance maladie :

☐ Accord de prise en charge

pour ..... transport (s) aller/retour

du ..... au .....

☐ Refus de prise en charge
(décision non contestable)

Date de l'accord : .....

Cachet :

> En savoir plus sur les aides financières individuelles

L'action sanitaire et sociale a pour but de favoriser l'accès aux soins des assurés sociaux fragilisés par la maladie et/ou le handicap, en situation de précarité financière. Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions.

Pour en savoir plus, contactez votre caisse d'assurance maladie :

- **MSA Berry-Touraine :**
  - par mail à actionsociale.blf@berry-touraine.msa.fr
  - par téléphone au 02 54 29 45 34 (de 9 h 00 à 12 h 00)

- **CPAM de Loir-et-Cher :**
  - depuis votre compte ameli, saisissez « demander une aide financière »
  - par téléphone au 36 46 (service gratuit + coût de l'appel)

Formulaire à retourner à la caisse d'assurance maladie

Création CPAM 41 – MAJ mars 2025